

Date de convocation : 17/05/2025

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres absents excusés :	3
Nombre de membres absents :	0

Le vendredi 23 mai 2025 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

**Membres présents** : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Benjamin DOLE, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Rémi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

**Absents excusés** : Anne-Lise BOESSINGER (procuration à Céline BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

**Absents** : 0

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

#### 1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2025

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2025.

#### 2°) – Délibération pour accepter le devis de l'entreprise MOUROT de 10 350,00 euros TTC pour la création d'un chemin d'accès en bord de la Loue

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un chemin, pour permettre d'accéder au vannage des 6 bouches à clefs des conduites d'eau potable de refoulement et de distribution du surpresseur situé au lieu-dit « Le Pré Bailly ».

Il précise également que ce chemin d'accès pourra servir comme aire d'aspiration et permettre en cas d'incendie sur le secteur du lotissement des POMMIERS, de pré-positionner un véhicule de pompage des Sapeurs-Pompiers en première intervention.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise MOUROT de SILLEY pour un montant de 10 350,00 euros TTC.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**3°) – Délibération pour accepter le devis de la Sté Gaz et Eaux pour le remplacement de 2 compteurs de production d'eau potable pour 2 413,80 euros TTC au réservoir et à la station de pompage**

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de procéder au renouvellement du compteur de production installé sur la canalisation d'adduction d'eau de la source au réservoir, et du renouvellement du compteur de production installé à la station de pompage de L'Ile. Il précise que ces deux appareils ont été posés en 2015 et doivent faire l'objet d'un remplacement. Le devis de la Société de Distribution Gaz et Eaux s'élève à 2 413,80 euros TTC.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**4°) - Délibération pour accepter le devis de PYRAGRIC INDUSTRIE de 2 500,00 euros TTC pour la fourniture des feux d'artifice du 12 juillet 2025**

M. le Maire informe le conseil municipal du devis établi par la Société PYRAGRIC INDUSTRIE pour la fourniture de nos feux d'artifice pour la soirée du 13 juillet. Il précise que le programme choisi a été élaboré par M. David GASSER, notre artificier en charge de la mise en place et du tir des différents tableaux de ce spectacle pyrotechnique.

Le montant du devis s'élève à 2 500,00 euros TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**5°) - Délibération pour accepter la proposition de la SAFER de vendre à la commune 4 ha 71 a de terrain au prix de 1 600,00 euros**

M. le Maire informe le conseil municipal de la proposition de M. Remi CHASSOT conseiller Foncier à la S.A.F.E.R (Société D'Aménagement Foncier et D'Etablissement Rural), de vendre 48 parcelles propriétés de la S.A.F.E.R à la commune de Vuillafans, à savoir :

**DESIGNATION CADASTRALE**

N°	Lieu-dit	Z <sup>3</sup>	Surface	Prix/Ha	Prix
0329	EN JANNEROT	A	12 a 65 ca	250,00 € / ha	31,63 €
0331	EN JANNEROT	A	5 a 44 ca	250,00 € / ha	13,60 €
0346	AUX FOSSES	A	12 a 85 ca	250,00 € / ha	32,13 €
0350	VIGNES DE LA CHENOZ	A	4 a 62 ca	250,00 € / ha	11,55 €
0408	VIGNES DE LA CHENOZ	A	19 a 45 ca	250,00 € / ha	48,63 €
0410	VIGNES DE LA CHENOZ	A	3 a 60 ca	250,00 € / ha	9,00 €
0426	VIGNES DE LA CHENOZ	A	16 a 45 ca	250,00 € / ha	41,13 €
0459	LES CHARBONNIERES	A	8 a 30 ca	250,00 € / ha	20,75 €
0511	LES CHARBONNIERES	A	31 a 13 ca	250,00 € / ha	77,83 €
0526	LES CHARBONNIERES	A	13 a 45 ca	250,00 € / ha	33,63 €
0591	LE CROUZOT	A	14 a 20 ca	250,00 € / ha	35,50 €
0678	LE CUL DE VAUX	A	3 a 70 ca	250,00 € / ha	9,25 €
0679	LE CUL DE VAUX	A	2 a 12 ca	250,00 € / ha	5,30 €
0680	LE CUL DE VAUX	A	9 a 23 ca	250,00 € / ha	23,08 €
0772	BEAU REGARD	A	2 a 79 ca	250,00 € / ha	6,98 €
0818	DEVANT LA VILLE	A	10 a 20 ca	250,00 € / ha	25,50 €
1196	BAS DE LA VAUX DES NEUFS	A	15 a 25 ca	3 009,70 € / ha	458,98 €

1242	LA VAUX DES NEUFS	A	22 a 69 ca	250,00 € / ha	56,72 €
1258	LA VAUX DES NEUFS	A	11 a 40 ca	250,00 € / ha	28,50 €
1259	LA VAUX DES NEUFS	A	1 a 25 ca	250,00 € / ha	3,13 €
1265	LA VAUX DES NEUFS	A	8 a 50 ca	250,00 € / ha	21,25 €
1287	LA VAUX DES NEUFS	A	3 a 88 ca	250,00 € / ha	9,70 €
1291	LA VAUX DES NEUFS	A	1 a 78 ca	250,00 € / ha	4,45 €
1331	LE CHATEAU NEUF	A	47 a 11 ca	250,00 € / ha	117,78 €
1332	LE CHATEAU NEUF	A	5 a 09 ca	250,00 € / ha	12,73 €
0150	BEVAY DESSUS	A	2 a 91 ca	250,00 € / ha	7,28 €
0151	BEVAY DESSUS	A	9 a 50 ca	250,00 € / ha	23,75 €
0158	LA GRANDE VIGNE	A	41 a 25 ca	250,00 € / ha	103,13 €
0159	LA GRANDE VIGNE	A	29 a 01 ca	250,00 € / ha	72,53 €
0516	LES GRANDES CHASSAGNES	A	9 a 45 ca	250,00 € / ha	23,63 €
0585	EN GRAND BIEF	A	7 a 15 ca	250,00 € / ha	17,88 €
0687	LE DERRIERE DE CROUX	A	5 a 40 ca	250,00 € / ha	13,50 €
0690	LE DERRIERE DE CROUX	A	2 a 15 ca	250,00 € / ha	5,38 €
0697	LE DERRIERE DE CROUX	A	6 a 65 ca	250,00 € / ha	16,63 €
0704	LE DERRIERE DE CROUX	A	3 a 10 ca	250,00 € / ha	7,75 €
0140	AUX PLANTES	A	10 a 00 ca	250,00 € / ha	25,00 €
0197	EN MERILLOT	A	3 a 55 ca	250,00 € / ha	8,88 €
0255	AU RAFFOY	A	13 a 60 ca	250,00 € / ha	34,00 €
0053	LA GOULETTE	A	9 a 17 ca	250,00 € / ha	22,93 €
0019	AU VILLAGE	A	1 a 40 ca	250,00 € / ha	3,50 €
0009	EN CHAMBOURNAN	A	24 a 60 ca	250,00 € / ha	61,50 €
0025	LA GOULETTE	A	5 a 60 ca	250,00 € / ha	14,00 €
<b>Totaux : 4 ha 71 a 62 ca</b>					

Il précise que ces 48 parcelles représentant 4 ha 71 a 62 ca est seront cédées pour la somme de 1600,00 euros TTC.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**6°) - Délibération pour accepter la proposition de M. Georges PERNOT de vendre à la commune 98 ares 85 ca de terrain au lieu-dit « Le plain du Seux » au prix de 1,00 euros le m<sup>2</sup>**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. Georges PERNOT, le mercredi 23 avril 2025 en mairie, celui-ci propose à la commune de VUILLAFANS de vendre les 9 parcelles de terrain qu'il possède, à savoir :

### Désignation Cadastre

Section	Parcelle n°	Adresse	Contenance	
AE	202	Planche des Cheminots	10,25 a	
AE	206	Plain du Seux	3,74 a	
AE	207	Plain du Seux	3,90 a	
AE	209	Plain du Seux	7,93 a	
AE	219	Plain du Seux	1,76 a	
AE	240	Sur le Seux	40,65 a	
AE	271	Plain du Seux	11,40 a	
AE	320	Plain du Seux	9,48 a	
AE	322	Plain du Seux	9,74 a	
<b>TOTAL</b>			<b>98,85 a</b>	

Le Maire précise que ces parcelles seront vendues au prix de 1,00 euros le mètre carré, soit : 9 885, euros TTC.

Après un tour de table, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**7°) – Délibération pour accepter la prestation de service avec « l'Office du Tourisme Loue Lison » pour permettre l'accès à la plateforme de commercialisation « Place du Marché » pour le camping municipal du Pré Bailly**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme Marie PEZZOLI de l'Office du Tourisme Destination Loue Lison. Cette réunion avait pour but d'échanger sur les possibilités de développer la vision des offres possibles de notre camping municipal du Pré Bailly.

L'Office du Tourisme nous propose d'adhérer par convention à leur site « La Place du Marché » qui est une plateforme de distribution de produits et de services sur internet, permettant la mise en relation commerciale de l'offre et la demande d'hébergements de touristes.

L'outil « Place du Marché » permet de créer un espace virtuel de commercialisation sur lequel toutes les possibilités de location sont accessibles (l'hébergement, la restauration et les loisirs).

Cet outil « Place du Marché » permet également :

- D'accéder en temps réel aux disponibilités des hébergements et autres prestations touristiques.
- De réserver en ligne de façon sécurisée et sans intermédiaire son séjour.

En contrepartie, le prestataire (L'Office du Tourisme) sera rémunéré à hauteur de 10 % sur les tarifs des réservations effectuées sur ce site.

La convention de prestation de services est signée pour une durée d'un an et pourra être dénoncée à tout moment.

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**8°) - Information sur les nouvelles redevances perçues par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée » Corse, sur les factures d'eau et d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

M. le Maire informe le conseil municipal sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, concernant le tarif de l'eau potable facturées aux usagers sur leurs factures d'eau potables.

Il précise que ces nouvelles redevances viennent se substituer aux redevances pour la pollution domestique et la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

Ainsi les deux nouvelles redevances sont :

- Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,01 €/m<sup>3</sup>
- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 €/m<sup>3</sup>

Après un tour de table, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**9°) - Information sur l'obtention de l'aide financière de la part du Département du Doubs sur le chantier d'aménagement du chemin des Chenevières**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'obtention d'une aide financière de la part du Département du Doubs pour l'opération d'aménagement du chemin des Chenevières.

Notre projet a pu prétendre à un soutien au titre du programme des aménagements de sécurité, à hauteur de 24 750,00 euros dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

**10°) - Information sur les réponses des communes de LODS et MOUTHIER HAUTEPIERRE concernant leurs participations éventuelles à l'opération E-BOO (éclairage du camping)**

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de notre opération d'installation d'un système automatique d'éclairage d'une zone d'atterrissage située sur le camping municipal du Pré Bailly (opération E-BOO).

Les Communes de LODS et de MOUTHIER-HAUTEPIERRE ont fait savoir par courrier, qu'elles ne donneront pas une suite favorable à la demande d'une participation financière à notre projet.

**11°) - Information concernant le courrier en recommandé reçu de la part de M. Léon VANNIER pour les arbres du Parc PIFFARD qui menace la sécurité de la RD 67 au niveau de la route de Besançon**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une lettre recommandée a été adressée à la mairie par M. Léon VANNIER, l'objet de ce courrier concerne le signalement de risque de chute d'arbres sur la RD 67, Route de Besançon, le long du parc PIFFARD. Il précise qu'une réponse sera adressée à l'intéressé, afin d'informer le demandeur que la commune ne peut se substituer aux propriétaires riverains des différentes voies communales pour réaliser des travaux d'entretien qui restent à la charge de ces derniers.

Questions diverses :

M. le Maire informe le conseil que nous venons de recevoir par courrier, la confirmation de l'obtention de deux subventions dans le cadre du renouvellement de la chaudière à fioul de l'école, située au 10 Route de Besançon. L'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR s'élève à 7 420,00 euros et l'aide de la part du SYDED, s'élève à 5 789,00 euros. Il rappelle que le coût total de l'opération s'élève à 37 100,00 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESSINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	LAMBERT Jean- Benoît
MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard	